

Directrice de la publication : **Fabienne Rosenwald**
 Édition : **Aurélie Bernardi**
 Maquettiste : **Frédéric Voirot**
 e-ISSN 2431-7632

Les différences d'expérience, d'ancienneté dans l'établissement, d'âge et de statut des enseignants du second degré par niveau de formation

► À la rentrée 2018, 2 enseignants du second degré sur 3 assurent des cours sur plus de 3 niveaux de formation différents. Près de la moitié des enseignants exercent dans un contexte nouveau par rapport à la rentrée 2017, soit dans un nouvel établissement pour tout ou partie de leur service, soit dans le même établissement mais avec au moins un cours dans un nouveau niveau de formation. À l'intérieur d'un même établissement, des professeurs plus expérimentés avec plus d'ancienneté en tant qu'enseignant titulaire ou plus anciens dans l'établissement assurent davantage les formations dans les classes dont les élèves passent un examen à la fin de l'année. Cependant, les différences d'expérience entre enseignants sont davantage marquées entre différents types de collèges qu'entre les niveaux à l'intérieur d'un même collège. Ainsi, une heure de cours dans un collège appartenant au groupe des 20 % des collèges les plus défavorisés (de par leur composition sociale) est assurée en moyenne par un enseignant avec 12 ans d'expérience en tant qu'enseignant titulaire, soit 2 ans de moins que pour la moyenne de toutes les heures de cours en collège.

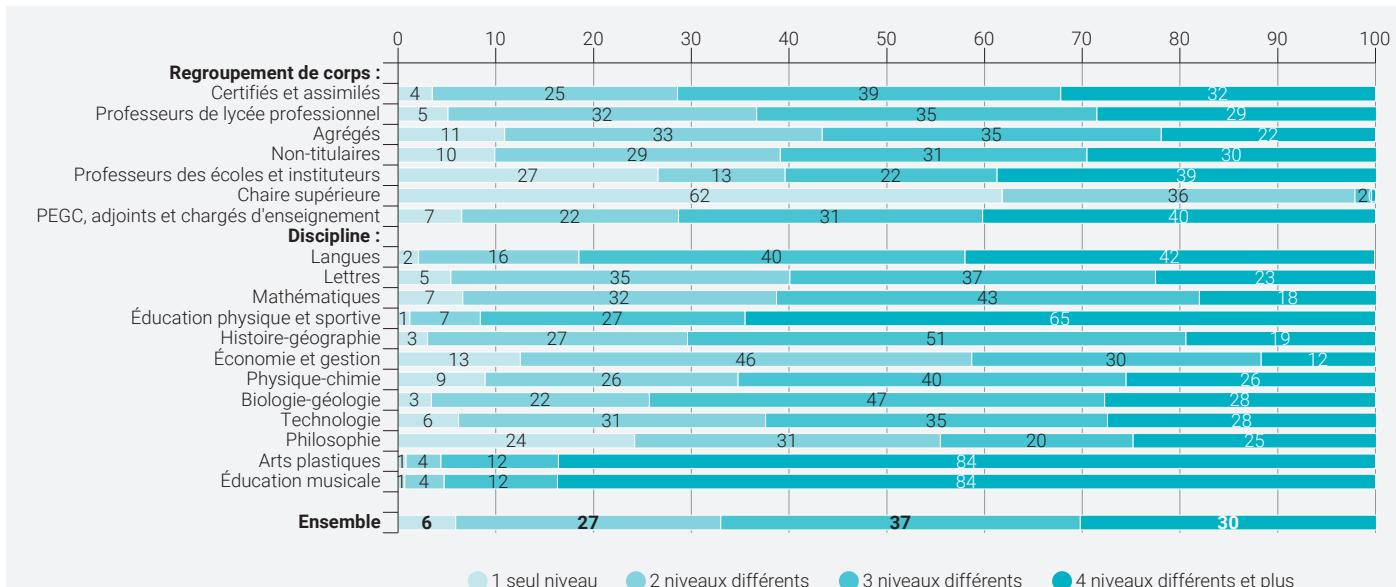
Jean-Éric Thomas, DEPP-A2

► Dans le second degré, un enseignant du public ou du privé sous contrat assure généralement des cours de différents niveaux de formation. Dans cette Note, on distinguera 8 niveaux de formations en collège en prenant en compte les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) (sixième, sixième Segpa, cinquième, cinquième Segpa, etc.), 5 niveaux de formations générales et technologiques en lycée (seconde, première générale, première technologiques, terminale générale et terminale

technologique), 6 niveaux de formations professionnelles en lycée (seconde, première et terminale professionnelles, CAP en 1 an, 1^{re} et 2^e année de CAP en 2 ans) et 4 niveaux de formations post-bac (1^{re} et 2^e année de STS ainsi que 1^{re} et 2^e année de CPGE) (voir « Pour en savoir plus » – méthodologie). À la rentrée 2018, 37 % des enseignants assurent des cours sur 3 niveaux de formation différents et 30 % sur au moins 4 niveaux de formation différents ► figure 1. Seuls 6 % des

enseignants ne sont face à des élèves que pour un seul niveau de formation. Ce nombre de niveaux par enseignant dépend fortement du corps de l'enseignant. Ainsi, les professeurs agrégés sont 11 % à n'exercer que sur un seul niveau (contre 4 % pour les certifiés) et 22 % à exercer sur 4 niveaux de formation différents (contre 32 % des certifiés). Ceci peut s'expliquer en partie par leur obligation réglementaire de service (ORS) différente : 15 heures pour un professeur agrégé contre

► 1 Répartition du nombre de niveaux de cours assurés par un enseignant du second degré pour les disciplines de poste les plus répandues à la rentrée 2018



Note : les regroupements de corps et les disciplines de poste sont présentés triés par effectifs décroissants.

Lecture : à la rentrée 2018, 30 % des enseignants assurent des cours pour 4 niveaux différents ou plus.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé sous contrat. Formations en collège et lycée du second degré.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, bases relais.

18 heures pour un professeur certifié (voir « Pour en savoir plus » – bibliographie). Les professeurs des écoles et instituteurs, quand ils exercent dans le second degré, sont 39 % à assurer des cours dans 4 niveaux différents. Il s'agit en général des classes de troisième à sixième de Segpa. Les professeurs de chaire supérieure n'enseignent que sur un seul niveau (à 62 %) ou 2 niveaux (à 36 %) car ils enseignent très majoritairement en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) qui ne comportent que 2 niveaux (1^{re} et 2^e année). De plus, une classe suffit souvent à faire leur ORS dans les matières principales.

Deux enseignants sur trois assurent des cours d'au moins 3 niveaux de formation différents

Le nombre de niveaux différents assurés par un enseignant dépend aussi de sa discipline de poste, car le volume horaire hebdomadaire des élèves est très variable selon la matière, en général plus élevé en lettres et mathématiques qu'en arts plastiques ou éducation musicale. Ainsi, 43 % des professeurs de mathématiques et 51 % des professeurs d'histoire-géographie assurent des cours sur 3 niveaux alors que les professeurs d'économie et gestion (discipline enseignée en formation professionnelle, en filière technologique et en STS) exercent principalement (à 46 %) sur 2 niveaux de formation. La philosophie est enseignée très majoritairement en classe de terminale, générale comme technologique, ce qui explique que 24 % des enseignants de cette discipline de

poste n'exercent que sur un seul niveau et 31 % sur 2 niveaux. En revanche, les professeurs des disciplines qui offrent moins d'heures de cours par classe par semaine exercent sur davantage de niveaux. Ainsi, 84 % des professeurs d'éducation musicale et d'arts plastiques et 65 % des professeurs d'éducation physique assurent des formations d'au moins 4 niveaux différents.

Chaque année, près de la moitié des enseignants dispense au moins un cours dans un nouveau contexte d'enseignement

Parmi les enseignants assurant des cours à la rentrée 2018 dans le second degré, 53 % sont restés dans les mêmes établissements et ont assuré des cours dans les mêmes niveaux de formation qu'à la rentrée 2017

► **figure 2.** Pour autant, un enseignant qui garde ses niveaux de formation assure des cours devant de nouveaux élèves et peut aussi être amené à changer ses cours, par exemple suite à une refonte des programmes. En revanche, 47 % des enseignants ont un contexte nouveau : 29 % d'entre eux exercent dans les mêmes établissements, mais avec des niveaux de formation différents, et 18 % doivent s'adapter à un établissement dans lequel ils n'exerçaient pas l'année précédente (mutation, complément de service dans un nouvel établissement, nouveaux enseignants ou enseignants absents à la rentrée 2017). Parmi les 10 % d'enseignants présents en 2017 et 2018 et qui n'ont aucun établissement

d'exercice commun entre 2017 et 2018, 7 % ont également un nouveau niveau d'enseignement à assurer alors que 3 % ont déjà enseigné dans ces niveaux en 2017.

Les enseignants qui sont restés dans leurs établissements et ont assuré des cours de niveaux identiques sont plus nombreux pour les formations en CPGE (86 % ont les mêmes niveaux de formation en 2017 et 2018) et pour les formations en STS (63 %) mais moins nombreux pour les formations professionnelles en lycée (38 %) (voir « Pour en savoir plus » – figure 3). En effet, davantage de niveaux de formation existent pour ce type de formation avec 3 niveaux différents pour obtenir le Bac professionnel en 3 ans, 2 niveaux différents pour passer le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) sur 2 ans et 1 niveau pour le CAP en 1 an.

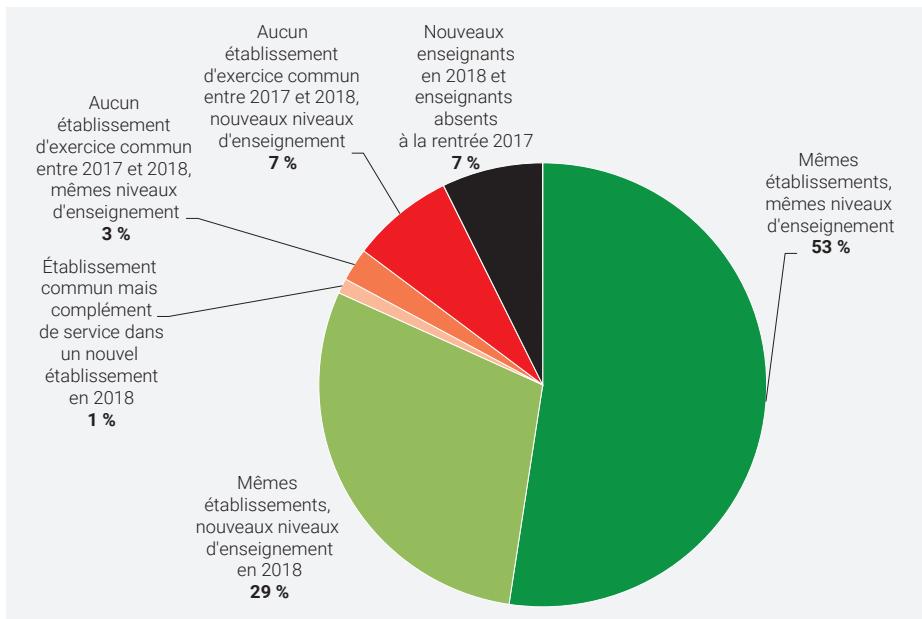
Une ancienneté moyenne d'un enseignant titulaire de 19 ans pour une heure de formation post-bac contre 14,5 ans pour une heure en collège

Du fait de la multiplicité des niveaux de formation dont un enseignant peut avoir la charge dans son service, les résultats qui suivent sont présentés en termes de nombre d'heures d'enseignement (voir « Pour en savoir plus » – méthodologie). L'expérience d'un enseignant peut être appréhendée par son ancienneté en tant qu'enseignant titulaire (pour un enseignant titulaire), par son âge ou son ancienneté dans l'établissement. Parallèlement, son statut permet d'approximer son niveau de qualification initiale (stagiaire, titulaire ou non-titulaire). La part des heures de cours assurées par des enseignants stagiaires est quasi-nulle pour les formations post-bac et en Segpa et est la plus importante pour les formations générales et technologiques en lycée avec 2,5 % des heures effectuées par des enseignants stagiaires (ils assurent 1,9 % des heures toutes formations confondues)

► **figure 4.** En revanche, la part d'heures effectuées par des enseignants non titulaires est plus faible en lycée général et technologique (6,9 %) qu'en collège (8,4 %) et surtout qu'en formations professionnelles en lycée (13,6 %). Cette part importante de non-titulaires dans l'enseignement professionnel s'explique par les disciplines de production et de service (davantage proposées en enseignement professionnel) qui sont plus souvent exercées par des non-titulaires que les disciplines générales (voir « Pour en savoir plus » – méthodologie).

Les enseignants les plus jeunes sont plus présents en collège puisque 10 % des heures de cours y sont assurées par des enseignants de moins de 30 ans contre seulement 5 % en formations professionnelles. Pour les formations

► 2 Changements d'établissements ou de niveaux de formation entre 2017 et 2018



Lecture : à la rentrée 2018, 53 % des enseignants ont assuré leurs cours dans les mêmes établissements et sur les mêmes niveaux de formation qu'en 2017.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé sous contrat. Formations en collège et lycée du second degré.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, bases relais.

Réf. : Note d'Information, n° 20.12. © DEPP

► 4 Répartition des heures d'enseignement par niveau de formation à la rentrée 2018

	Formations en collège	Formations en Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations générales et technologiques en lycée	Formations en CPGE	Formations en STS	Toutes formations
Statut de l'enseignant	100	100	100	100	100	100	100
Titulaires	91,6	89,6	86,4	93,1	100,0	92,9	91,2
dont stagiaires	1,9	0,3	2,0	2,5	ε	0,5	1,9
Non-titulaires	8,4	10,4	13,6	6,9	ε	7,1	8,8
Nombre de rentrées dans l'établissement	100	100	100	100	100	100	100
1 ^{re} rentrée	15,4	18,5	14,3	14,0	6,0	6,1	14,4
De la 2 ^e à la 9 ^e rentrée	48,4	53,1	45,8	46,8	47,7	35,7	47,0
10 ^e rentrée et plus	36,2	28,4	39,9	39,2	46,3	58,2	38,6
Ancienneté des enseignants titulaires en tant qu'enseignant titulaire	100	100	100	100	100	100	100
Ancienneté inférieure à 1 an	6,0	4,2	7,8	5,8	1,7	2,8	6,0
Ancienneté comprise entre 1 an et 10 ans	28,0	29,2	27,4	21,3	19,7	14,8	25,3
Ancienneté supérieure à 10 ans	66,0	66,6	64,8	72,9	78,6	82,4	68,7
Ancienneté moyenne	14,5	14,9	14,4	16,6	19,3	19,6	15,5
Âge de l'enseignant	100	100	100	100	100	100	100
Moins de 30 ans	10,3	9,2	5,1	7,7	2,3	2,5	8,2
De 30 à 50 ans	65,3	64,7	60,2	59,3	60,3	49,4	61,9
Plus de 50 ans	24,4	26,1	34,7	33,0	37,4	48,1	29,9
Âge moyen	42,9	43,5	46,0	45,0	47,0	49,2	44,4

Lecture : à la rentrée 2018, les enseignants titulaires effectuent 91,6 % des heures de formation de niveau collège.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé sous contrat. Formations en collège et lycée du second degré.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, bases relais, panel des personnels issu de la base statistique des agents 2018.

Réf. : Note d'Information, n° 20.12. © DEPP

de niveau post-bac, les enseignants sont plus âgés, car moins de 3 % des heures de formation sont assurées par des enseignants de moins de 30 ans. De plus, 48 % des heures en STS sont réalisées par des enseignants de plus de 50 ans (37 % en CPGE). Les enseignants y ont également une ancienneté d'affectation dans l'établissement supérieure à celle des autres formations : 58 % des heures de cours données en STS le sont par des enseignants qui ont déjà fait au moins 10 rentrées dans l'établissement (46 % pour les CPGE) contre environ 40 % pour les formations en lycée et 36 % en collège. C'est en Segpa que le taux de rotation des enseignants est le plus important : seuls 28 % des heures sont données par des enseignants qui ont au moins 10 rentrées dans l'établissement et 19 % des heures sont assurées par des enseignants nouvellement affectés dans l'établissement.

Au collège, des professeurs un peu plus expérimentés en sixième et en troisième

Les élèves terminent leur formation en collège par le passage d'un examen : le diplôme national du brevet (DNB) pour les élèves de troisième et le certificat de formation générale (CFG) pour les élèves de troisième Segpa. En Segpa, le programme inclut des heures de découverte professionnelle en quatrième (6 heures par semaine) et en troisième (12 heures) plus souvent réalisées par des enseignants non titulaires. En effet, 16,5 % des heures de niveau troisième et 12,4 % de celles de niveau quatrième contre 5 % des heures de cinquième et sixième sont réalisées par des non-titulaires (voir « Pour en savoir plus » – figure 5). En collège hors Segpa, la troisième, classe à examens, et la sixième, classe qui accueille

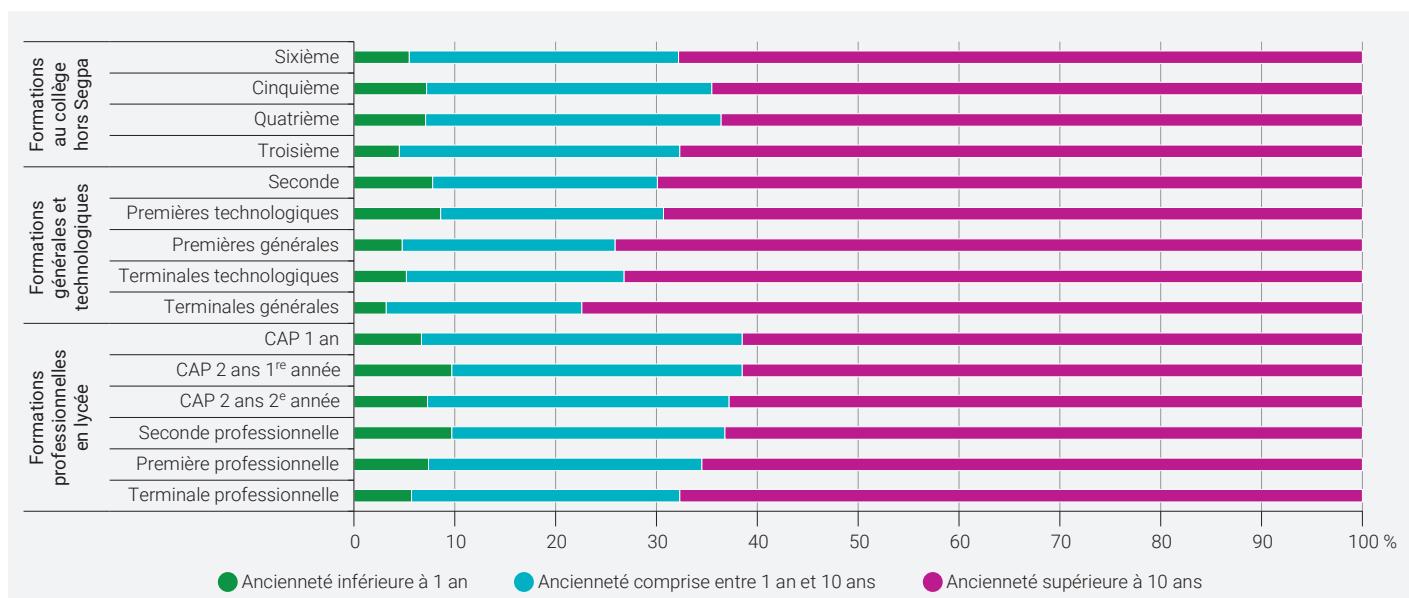
des élèves issus de l'école élémentaire, sont les classes qui se caractérisent par davantage d'heures de cours assurées par des enseignants plus anciens dans l'établissement, plus expérimentés ou plus qualifiés (voir « Pour en savoir plus » – figure 6). Ainsi, les heures assurées par les stagiaires y sont moins nombreuses (1,1 % en troisième et 1,8 % en sixième contre 2,5 % en cinquième et 2,4 % en quatrième) ainsi que celles assurées par des non-titulaires (7,5 % en sixième, 7,4 % en troisième contre 9,5 % en cinquième et quatrième). Les parts des heures assurées par des enseignants dont c'est la 1^{re} année dans le collège sont également plus faible en troisième (12,1 %) qu'en sixième (14,4 %) et que dans les autres niveaux (près de 18 %). Les enseignants titulaires sont également plus expérimentés en sixième et en troisième (15 ans d'ancienneté en tant qu'enseignant titulaire contre 14 ans en moyenne pour une heure de quatrième ou cinquième) (voir « Pour en savoir plus » – figure 7). Les heures de cours de sixième et de troisième sont moins souvent assurées par des enseignants qui effectuent leur 1^{re} rentrée dans l'établissement (respectivement 14 % et 12 %) que pour les cours de cinquième et quatrième (18 %). Elles sont en revanche davantage données par des enseignants qui ont plus de 10 ans dans le collège (38 % en sixième et en troisième contre 35 % en cinquième et 34 % en quatrième) ► figure 7.

Au lycée général comme au lycée professionnel, davantage d'heures assurées par des nouveaux enseignants en seconde qu'en terminale

Les principales formations professionnelles en lycée permettent l'obtention d'un baccalauréat

professionnel, en 3 ans, ou d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), en 2 ans dans la majorité des cas, mais aussi en 1 an. Parmi ces formations, ce sont les enseignants qui donnent des cours aux élèves qui préparent le CAP en un an qui sont les plus âgés avec une moyenne de 47,7 ans. C'est également pour cette formation que la part des heures de cours assurées par des enseignants qui ont une ancienneté dans l'établissement supérieure à 10 ans est la plus forte, soit 47 % (contre 40 % pour l'ensemble des formations professionnelles en lycée). Comme au collège, les « classes à examen » sont confiées à des enseignants avec une plus grande ancienneté d'affectation dans l'établissement. Ainsi, 10 % des heures de cours en terminale professionnelle sont assurées par des enseignants dont c'est la première rentrée dans l'établissement (contre 14 % en première professionnelle et 19 % en seconde professionnelle). De plus, 6 % des heures en terminale professionnelle assurées par des titulaires le sont par des enseignants avec une ancienneté en tant qu'enseignants titulaires inférieure à un an contre 7 % en première professionnelle et 10 % en seconde professionnelle. Pour les formations qui préparent au CAP, cette proportion est de 7 % en 2^e année contre 10 % en 1^{re} année. Pour les formations générales et technologiques, les enseignants non titulaires sont plus nombreux dans les filières technologiques que dans les filières générales (par exemple 12 % des heures de cours enseignés en première technologique contre 5 % en première générale). En effet, comme pour les formations professionnelles en lycée, les enseignants dont les disciplines de poste ne sont pas des disciplines générales sont plus souvent non titulaires et davantage de ces disciplines sont enseignées dans les filières technologiques.

► 7 Répartition des heures effectuées par des enseignants titulaires par niveau au collège et en lycée à la rentrée 2018 selon leur ancienneté en tant qu'enseignant titulaire



Lecture : à la rentrée 2018, les enseignants titulaires avec moins d'un an d'ancienneté assurent 5,5 % des heures de formation de niveau sixième assurées par des enseignants titulaires.

Champ : France métropolitaine + DOM, public et privé sous contrat. Formations en collège (hors Segpa) et formations professionnelles, générales et technologiques en lycée.

Source : MENJ-MESRI-DEPP, bases relais, panel des personnels issu de la base statistique des agents 2018.

Réf. : Note d'Information, n° 20.12. © DEPP

Les classes de terminale générale ou technologique, comme celles de première pour les épreuves de français, sont des « classes à examen » : 47 % des heures de cours assurées en terminale générale le sont par des enseignants qui ont plus de 10 ans d'ancienneté dans l'établissement contre 39 % en première et 34 % en seconde. Un titulaire qui assure une heure de cours en terminale générale a une expérience moyenne de 18 ans en tant qu'enseignant titulaire contre 17 ans en première générale et moins de 16 ans en seconde. Ces différences d'expérience des enseignants se retrouvent également dans la filière technologique avec 17 ans en terminale technologique contre 16 ans en première technologique.

Plus de 20 ans d'ancienneté moyenne en tant qu'enseignant titulaire pour une heure de cours en 2^e année de CPGE ou STS

Les formations post-bac en lycée, STS comme CPGE, se déroulent en 2 ans. Peu de stagiaires exercent dans ces niveaux de formation et peu d'enseignants non titulaires assurent des heures de cours en CPGE. En revanche, les professeurs de chaire supérieure assurent 37 % des heures de cours en 2^e année de CPGE contre 18 % des heures de cours en 1^{re} année de CPGE (voir « Pour en savoir plus » – figure 8). Comme pour les autres niveaux de formation, les enseignants dont c'est la 1^{re} rentrée dans l'établissement sont plus nombreux en 1^{re} année de CPGE

(ils y assurent 7 % des heures de cours) qu'en 2^e année (5 %) et l'ancienneté moyenne en tant que titulaire y est moins importante (18 ans contre 21 ans).

Pour les formations en STS, l'âge moyen des enseignants est assez proche en 1^{re} et 2^e années (48,9 ans en moyenne pour une heure de cours en 1^{re} année et 49,7 ans en 2^e année) mais il existe un écart selon l'ancienneté dans l'établissement. Ainsi, en STS 1^{re} année, 7 % des heures de cours sont assurées par des enseignants dont c'est la 1^{re} rentrée dans l'établissement contre 5 % en STS 2^e année. L'ancienneté moyenne en tant qu'enseignant titulaire est de 20 ans en 2^e année de STS (contre 19 ans en 1^{re} année de STS).

Pour une heure de cours, l'ancienneté d'un titulaire est en moyenne inférieure de 2 ans dans un collège défavorisé par rapport à un collège un peu défavorisé

Les collèges peuvent être caractérisés par le profil social des élèves qu'ils accueillent via l'indice de position sociale (IPS) calculé à partir des professions et catégories socio-professionnelles des responsables légaux des élèves de l'établissement. À partir de cet indice, les collèges ont été regroupés en 5 groupes composés d'un même nombre d'établissements triés par cet indice (voir « Pour en savoir plus » – bibliographie). Ces 5 groupes de collèges sont, pour faciliter la lecture, intitulés ici « défavorisés », « un peu défavorisés », « intermédiaires », « un peu

favorisés » et « favorisés ». La proportion d'heures assurées par des enseignants titulaires avec une expérience supérieure à 10 ans en tant que titulaire est plus élevée dans les collèges intermédiaires et un peu favorisés (autour de 66 %) que dans les collèges un peu défavorisés (61 %) et que dans les collèges défavorisés (48 %) (voir « Pour en savoir plus » – figure 9). De plus, la proportion d'heures assurées par des enseignants non titulaires est la plus forte (11 %) dans les collèges défavorisés, alors qu'elle est d'environ 7 % dans les collèges un peu défavorisés, intermédiaires et un peu favorisés. Néanmoins, la proportion d'heures assurées par des non-titulaires est également assez élevée dans le groupe des collèges favorisés (10 %), en raison d'une présence des collèges privés plus importante dans le groupe des collèges favorisés que dans les autres groupes. Or, davantage d'heures dans les collèges privés sont exercées par des enseignants non titulaires (voir « Pour en savoir plus » – bibliographie). Les différences d'expérience des enseignants entre collèges différant selon leur composition sociale sont donc plus fortes que celles entre les niveaux à l'intérieur d'un même collège. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'Information 20.12 est en ligne sur education.gouv.fr/statistiques

Pour accéder aux figures 3, 5, 6, 8 et 9, aux chiffres complémentaires de la figure 7, aux encadrés « Méthodologie, source et bibliographie » ou à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données de la note ».